



Séance ordinaire du conseil territorial du 02 avril 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DÉLIBÉRATION n°2024-04-02_3536

Villeneuve-le-Roi - Bilan de la concertation et arrêt du projet de plan local d'urbanisme

Etablissement
 Public Territorial

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Lepretre, sur convocation individuelle en date du 27 mars 2024. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente ⁽²⁾	M.DELORT ⁽³⁾	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Orly	M. BAGÉ Jinny	Représenté	M. LERUDE	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme BENSARSA REDA	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme CAPELO	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Représenté	M.VIC	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent ⁽¹⁾		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. MARCHAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Choisy-le-Roi	M.CHASSAY Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	Mme CHEVALIER	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme TORDJMAN	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M.DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. LIPIETZ	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. PECQUEUX	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	M. SAC	P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Représentée	M. TEILLET	P
Ivry-sur-Seine	Mme FREIH-BENGABOU Kheira	Représentée	M. PETIOT	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	Mme GONZALES.E	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M.GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Représenté ⁽¹⁾	Mme PECCOLO ⁽¹⁾	P



Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. DEFREMONT	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. BEN-MOHAMED	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. MOUALHI	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		-
Morangis	M. LEGRAND Jean-Jacques	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	M. KENNEDY	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme BOIVIN	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme VALA	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme MUSEUX Christine	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. DECROUY	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Arcueil	Mme PECCOLO Héléne	Présente ⁽¹⁾		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. LAFON	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	Mme LINEK	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Orly	Mme SOUID Imène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. LESSELINGUE	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. CONAN	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Représenté ⁽¹⁾	M. BOURDON ⁽¹⁾	P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme GAULIER	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme DAUMIN	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. SAUERBACH	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) A partir de la délibération 3509

(2) Jusqu'à la délibération 3524

(3) A partir de la délibération 3525

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
3501 à 3508	65	31	96
3509 à 3524	67	33	100
3525 à 3545	66	34	100



Exposé des motifs

Conformément aux articles L153-7 et L153-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a décidé, par délibération n°2021-04-13_2325 en date du 13 avril 2021, de poursuivre la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Villeneuve-le-Roi entamée en 2010, à la suite de son annulation par décision du Tribunal Administratif de Melun en date du 15 décembre 2020.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Territorial le 19 décembre 2023, pour donner suite à une sollicitation du Conseil Municipal de Villeneuve-le-Roi en date du 7 décembre 2023.

Lors du Conseil Municipal de Villeneuve-le-Roi, en date du 21 mars 2024, le maire de Villeneuve-le-Roi a exposé :

- les objectifs de l'élaboration du PLU et les éléments essentiels de celui-ci, à savoir :
 - Remailler le territoire et renouveler les zones d'habitat notamment par la création de nouveaux quartiers et la requalification des quartiers existants ;
 - Permettre une urbanisation cohérente des secteurs d'habitat individuel dans un souci de préservation de la qualité architecturale et de l'environnement ;
 - Favoriser l'emploi au niveau local en contribuant au maintien des activités existantes et à leur redynamisation ;
 - Améliorer la gestion des déplacements (meilleure desserte en transports en commun, renforcement des liaisons est-ouest, de l'accès aux gares et des circulations douces) ;
 - Requalifier les équipements publics en fonction des besoins de la population.
- le débat qui a eu lieu au sein du Conseil Territorial lors de la séance du 19 décembre 2023 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, dont les orientations générales sont :
 - Villeneuve-le-Roi, un cadre de vie à valoriser ;
 - Gérer les risques et les nuisances et développer durablement le territoire ;
 - Villeneuve-le-Roi, un territoire équilibré, solidaire, attractif et dynamique ;
 - Objectifs de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de PLU, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2010. Cette concertation a révélé une volonté de :
 - Préservation du patrimoine bâti remarquable et des quartiers pavillonnaires anciens, tel que celui de la Faisanderie ;
 - Préservation et développement des espaces verts, des arbres remarquables et des équipements de loisirs ;
 - Requalification du pôle gare et du secteur de la Carelle, en développant les équipements publics, le commerce de proximité et en réorganisant le stationnement et la circulation routière, piétonne et cycliste ;
 - Création de liaisons douces piétonnes et/ou cyclables ;
 - Connexions vers la Seine et les darses ;
 - Résolution des problèmes de stationnement dans certains secteurs ;
 - Amélioration des franchissements de la Seine et des voies de chemins de fer.

Le conseil municipal de Villeneuve-le-Roi a, en date du 21 mars 2024, sollicité l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin qu'il tire le bilan de la concertation et qu'il arrête le projet de PLU de Villeneuve-le-Roi. Ces documents sont annexés à la présente délibération.



DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 et L. 5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le Code de l'Urbanisme dans sa version en vigueur au 31 décembre 2015, et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-7 et L.153-9 ;

Vu la délibération n°2010-09-301 du Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi en date du 10 septembre 2010, prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve-le-Roi et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération n°2017-09-101 du Conseil Municipal de Villeneuve-le-Roi, en date du 8 septembre 2017, autorisant l'approbation du plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve-le-Roi ;

Vu la délibération n°2017-09-26_763 du Conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, en date du 26 septembre 2017, approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve-le-Roi ;

Vu la décision du 15 décembre 2020 du Tribunal administratif de Melun annulant la délibération du Conseil territorial du 26 septembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, confirmée par l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris du 6 juillet 2023 ;

Vu la délibération n°2021-01-26_2217 du conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du 26 janvier 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu la délibération n°2021-04-301 du conseil municipal de Villeneuve-le-Roi du 8 avril 2021 qui sollicite l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin qu'il poursuive la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve-le-Roi ;

Vu la délibération n°2021-04-13_2325 du Conseil Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du 13 avril 2021 prescrivant la poursuite de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune Villeneuve-le-Roi ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Villeneuve-le-Roi en date du 7 décembre 2023 qui sollicite l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il débattenne sur le projet d'aménagement et développement durable du plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve-le-Roi ;

Vu la délibération du Conseil Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en date du 19 décembre 2023 prenant acte de la tenue du débat sur le projet d'aménagement et développement durable du plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve-le-Roi ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi en date du 21 mars 2024 qui sollicite l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il tire le bilan de la concertation et qu'il arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-le-Roi ;

Considérant les orientations générales du projet d'aménagement et développement durable du plan local d'urbanisme de Villeneuve-le-Roi ;

Vu l'avis de la commission permanente "Garantir la ville et la qualité de vie pour tous" ;

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze,

Sur proposition de Monsieur Le Président,



Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de Villeneuve-le-Roi, dont les modalités d'organisation et les résultats sont précisés dans le document joint en annexe de la présente délibération.
2. Arrête le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.
3. Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - Affichage en mairie de Villeneuve-le-Roi et au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour une durée d'un mois,
 - Publication sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre : www.grandorlyseinebievre.fr
4. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France.
5. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
6. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 100

A Vitry-sur-Seine, le 05 avril 2024
Le Président

Michel LEPRETRE